

**MODELE NATIONAL DE DOSSIER DE DEMANDE DE DENOMINATION DE
COMMUNE TOURISTIQUE**

Modèle de dossier de demande pour un établissement public de coopération intercommunale

DEMANDE DE DENOMINATION DE COMMUNES TOURISTIQUES EN GROUPEMENT DE COMMUNES
Département :
Etablissement public de coopération intercommunale (préciser son nom) :
Communes membres (préciser leurs N ^{os} INSEE suivis de leurs noms) :
Délibération de l'organe délibérant de l'EPCI :
Office de tourisme compétent sur le territoire faisant l'objet de la demande de dénomination classé par arrêté préfectoral du :
LISTE DES ANIMATIONS EN PÉRIODES TOURISTIQUES
<u>Commune A :</u>
<u>Commune B :</u>
<u>Commune Z :</u>

Liste des animations en période touristique (suite)

Liste des animations en période touristique (suite)

Liste des animations en période touristique (suite)

Reproduire ce tableau en autant de fois qu'il y a de communes concernées
(Un tableau par commune)

CAPACITES D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE
COMMUNE DE :

Natures	Nombres		Coeffi- cients de pondé- ration		Totaux
Chambres en hôtellerie classée et non classée		X	2	=	
Lits en résidence de tourisme classée répondant à des critères déterminés par décret		X	1	=	
Logements meublés classés et non classés		X	4	=	
Emplacements en terrain de camping		X	3	=	
Lits en village de vacances et maison familiale de vacances		X	1	=	
Résidences secondaires		X	5	=	
Chambre d'hôtes		X	2	=	
Anneaux de plaisance		X	4	=	
CAPACITE GLOBALE D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE (A) :					
POURCENTAGE DE CAPACITE D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE					
Population municipale résultant du dernier recensement (B)					
Pourcentage (A) / (B) X 100 =					%

Tableau II

CAPACITES D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE DU TERRITOIRE ENTIER DE L'EPCI :					
(Préciser le nom de l'EPCI) :					
Natures	Nombres		Coeffi- cients de pondé- ration		Totaux
Chambres en hôtellerie classée et non classée		X	2	=	
Lits en résidence de tourisme classée répondant à des critères déterminés par décret		X	1	=	
Logements meublés classés et non classés		X	4	=	
Emplacements en terrain de camping		X	3	=	
Lits en village de vacances et maison familiale de vacances		X	1	=	
Résidences secondaires		X	5	=	
Chambre d'hôtes		X	2	=	
Anneaux de plaisance		X	4	=	
CAPACITE GLOBALE D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE (A) :					
POURCENTAGE DE CAPACITE D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE					
Population municipale résultant du dernier recensement (B)					
Pourcentage (A) / (B) X 100 =					%

Fait àle,

Le président,